

Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



16006927

TRIBUNAL DE COMMERCE

05 JAN. 2016

DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0502.628.660

Dénomination (en entier) : **SCARDINO Aluminium**

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Place du Béguinage, 7
7000 MonsObjet de l'acte : **SPRL: modification**

D'un procès-verbal dressé le 21 décembre 2015, en cours d'enregistrement, par le Notaire Anne Wulquot, à Dour, il apparaît s'est réunie L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « SCARDINO ALUMINIUM », ayant son siège social à 7000 Mons, Place du Béguinage, 7, RPM Mons, n°0502.628.660.

L'assemblée :

1. constaté qu'en date du 18 décembre 2015, Monsieur SCARDINO Donato, propriétaire d'une part sociale et Monsieur SCARDINO Paolo, alors propriétaire de nonante-neuf parts sociales ont cédé à Monsieur SIMON Jean-Pol, respectivement une part et quarante-neuf parts sociales de manière telle qu'actuellement le capital soit détenu :

- par Monsieur SCARDINO Paolo à concurrence de cinquante parts sociales ;
- par Monsieur SIMON Jean-Pol à concurrence de cinquante parts sociales.

2. décide de modifier la dénomination sociale de la société en « DS ALUMINIUM ». En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} alinéa des statuts comme suit :

« La société est constituée sous forme d'une société privée à responsabilité limitée. Elle est dénommée « DS ALUMINIUM ».

3. Décidé de transférer le siège social de la société à Mons (Ghlin), Rue d'Herchies, 37.

En conséquence, elle décide de modifier l'article 2 des statuts alinéa 1 en supprimant le texte actuel et le remplaçant par le texte suivant : « Le siège social est établi à Mons (Ghlin), rue d'herchies, 37. »

4. dispensé de donner lecture du rapport établi par la gérance et justifiant l'intérêt que présente pour la société la modification de l'objet social.

A ce rapport est joint une situation active et passive de la société arrêtée au 26 novembre 2015.

5. Décidé modifier l'objet social de la société en précisant que les activités de menuiserie le sont également pour toute menuiserie métallique.

En conséquence de quoi l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts et d'y rajouter en détaillant de manière plus précise le point 1 en y adjoignant après le point 1 et avant le point 2 ce qui suit :

« La société pourra dans ce cadre opérer également :

- Le montage de menuiserie extérieure et intérieure métallique étant le placement de toute porte, fenêtre, dormant de fenêtre, escalier, placards, cuisine équipée et tout équipement ;
- Le montage de cloisons mobilier, de revêtement de murs, plafonds et tous supports de construction au sens le plus large ;
- Le montage de porte de garage, de volets, de persiennes, de grillage et de grille métallique ;
- Le montage de porte blindée et de porte coupe-feu métallique ;
- le Montage de serre, véranda métallique
- et ainsi que tous travaux de menuiserie au sens le plus large du terme. »

6. décidé de modifier le nombre de parts sociales représentant le capital social. Une part actuelle vaudra mille parts à compter de ce jour

De manière telle que le capital soit représenté par mille parts sociales sans valeur nominale.

En conséquence de quoi, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts en supprimant le texte actuel et insérant le texte suivant :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/01/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/01/2016 - Annexes du Moniteur belge

« Le capital social est fixé à DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (18.600,00€). Il est représenté par mille parts sociales sans désignation de valeur nominale. »

7. pris acte de la démission de Monsieur SCARDINO Donato, RN 55.11.09-011.78 actuellement domicilié à Mons (Jemappes), avenue Clémenceau, 17, de son poste de gérant. Il lui donne décharge de son mandat.

Pour extrait analytique conforme

Déposé en même temps que les présentes le rapport de l'organe de gestion, la situation active et passive et les statuts coordonnés

Signé Anne Wuilquot, Notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature